



Saint-Pierre Dels Forcats, le 21/04/2022

2022/023

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux d'extension du réseau basse tension Enedis, sur la rue de la Jassette, par l'entreprise ETETP,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la rue de la Jassette, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 25/04/2022 au 09/05/2022 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires et feux tricolores seront apposés par l'entreprise ETETP pour permettre l'application des présentes dispositions ;

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre BLANQUÉ,

L'Adjoint délégué
Claude G. AUREMNE

Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr